



**National A Cat Classic**  
**GRADE 4**  
**19 au 21 Mai 2018**

**AVIS DE COURSE**

Lieu : MARTIGUES Etang de BERRE  
Autorité Organisatrice : C V MARTIGUES

**1 REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.

**2 PUBLICITE**

Les bateaux sont tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)). Celle-ci devra être apposée *sur le premier tiers avant de la coque tribord extérieure*.

**3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte aux catamarans ACAT CLASSIC et Classe A Classic. Les Classe A à foils (« **Volants/ Flying boats** ») avec dérives autres que droites ou courbes telles que définies par la Classe) ne sont pas admis.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**C V MARTIGUES**  
BP 40064  
13692 MARTIGUES CEDEX  
Tél. : 04.42.80.12.94 Adresse Mail : [club@cvmartigues.net](mailto:club@cvmartigues.net)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :



- les licences FFVoile valides portant le cachet médical ou accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier :
- d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros,
  - présenter un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre du World Sailing, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4 DROITS A PAYER

- 4.1 *Les frais d'inscription requis sont les suivants :*

**Coureur : 80 € incluant l'Apéritif dinatoire du samedi et repas du Dimanche soir.**  
**Accompagnant : 20 € / personne**

#### 5 PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
**Samedi 19 Mai 2018**  
*9h00 à 12h00 Inscriptions au BUREAU CV MARTIGUES*

- 5.2 Jours de Course :  
**Samedi 19 Mai 2018**  
*14h00 Mise à disposition sur l'eau*

**Dimanche 20 Mai 2018**  
*11h00 Mise à disposition sur l'eau*

**Lundi 21 Mai 2018**  
*11h00 Mise à disposition sur l'eau*

*Proclamation des résultats et remise des prix, dès que possible après les courses.*

#### 6 JAUGE

Chaque bateau doit produire un certificat valide de jauge au moment de la confirmation de son inscription.

#### 7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 14 octobre 2017 ou seront affichées selon la prescription fédérale.



## 8 LIEU

Emplacement de la zone de course : MARTIGUES ETANG de BERRE

## 9 PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits (type « Banane » avec dog leg ou « Trapèze »)

## 10 SYSTEME DE PENALITES

La règle 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour

## 11 CLASSEMENT

11.1 La régata sera validée si au moins 3 courses ont été courues et validées.

11.2 Quand quatre à sept courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 12 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 13 PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'organisateur.

## 14 DECISION DE COURIR – DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comment se rendre au C V MARTIGUES, voir sur le site du CVM :

<http://www.cvmartigues.net/>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**CV MARTIGUES**

Email : [club@cvmartigues.net](mailto:club@cvmartigues.net) Tél. : 04.42.80.12.94



**Volkswagen**



**M.V.A Sas Martigues & Saint-Victoret**